

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| 0 Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1136

Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : EL KAOUI NI M'HAMED

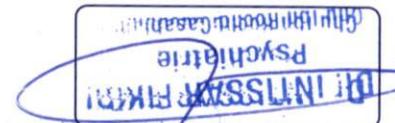
Date de naissance :

Adresse : 143 - Lot. El Antarin - Dan Bouazzza - CASA

Tél. : ..... Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 23/12/2022

Nom et prénom du malade : YOUSSEF EL KAOUI NI Age : 67 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

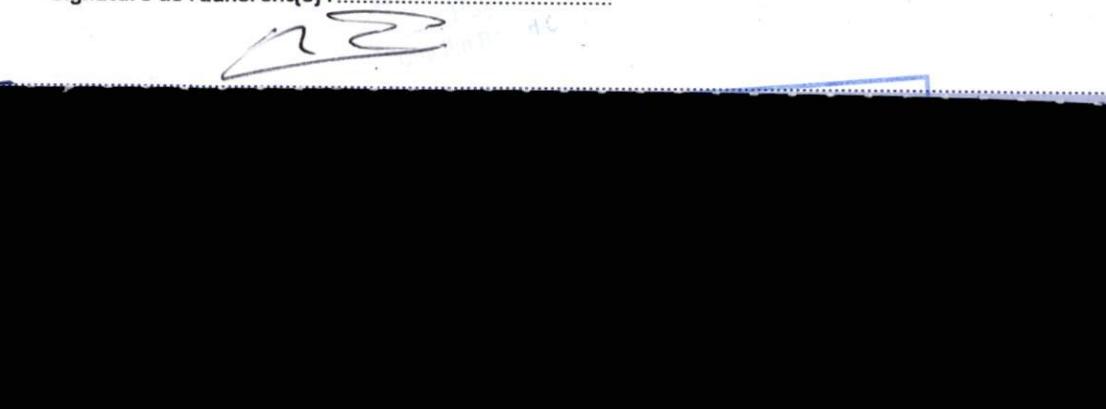
Nature de la maladie : affection psychiatrique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.  
Fait à : Casablanca Le : 23/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23.12.22	100% DSD 100% TVLJOH	60,00 D/F	60,00 D/F	DR INTISSAR FIKRI PSU Médecin CHU Ibn Rochd Casablanca

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Dr. ZAIDI H. H. Al Hamdi N° 3101 Casablanca tél. : 05 22 29 09 49	23/12/21 2022		973,33

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

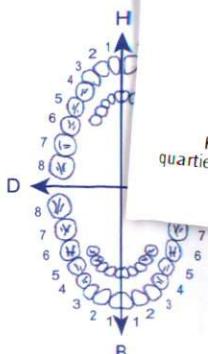
Le praticien est

Important :  
Veuillez joindre

SOINS DE

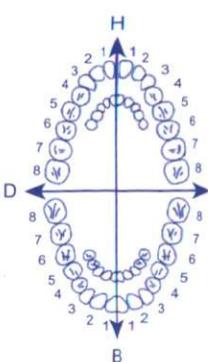
LARGACTIL 100MG  
30 CP PEL SEC  
P.P.V. 230H80  
118000012375

LOT : 22E004  
PER : 06 2025



maphar  
Km 10, route côtière 111,  
quartier industriel, Zenata, Aïn Sebaâ  
Casablanca - Maroc

### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

### S ET HONORAIRES

pratiqué en indiquant la nature des soins.

s ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

es	Coefficient	
		CCEFFICIENT DES TRAVAUX
		MONTANTS DES SOINS
		DEBUT D'EXECUTION
		FIN D'EXECUTION
		CCEFFICIENT DES TRAVAUX
		MONTANTS DES SOINS
		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Hôpital sans Tabac  
Fumer Tue

مستشفى بدون تدخين  
التدخين يقتل

Casablanca, le: 23/12/2022

## ORDONNANCE

Docteur: 23/12/2022

Pharmacie Al Hamdiyah  
Dr. ZAIDI  
05 22 29 09 49  
Casablanca  
05 22 29 09 49

Mr El Kaouini Youness

1. teralithe dr. 20 - 34p

6760 01 - 00 - 02

2. Ramoz 40 1/2 - 34p 16272

01 - 00 - 01

3. Depakin 2 chrono 50.0 16079 4p

11330 01 - 00 - 02

4. Piportil 20 - 34p 16013 amp 1

2amp/ mois

inj = 23/12/2022

PI = 23/01/2023

5. Dangactif 100 - 34p

2380 01/2 - 01/2 - 01

+ ct de 1 mois RON DR Bekkar

DR. M. S. BEKKAR 2022 à 98

RIES LIMITÉ  
our,  
Inde.

PPV:271 DH 00

ROCCO LLC  
Casablanca.

CODE No.: HP/DRUGS/MNB/952

Centre Psychiatrique Universitaire

CHU I.M. DEPAKINE

Accueil et Orientation

06 Janv 2023

Arr. le: 13/01/2023

PPV le: 13/01/2023

PPV:271 DH 00

CODE No.: HP/DRUGS/MNB/952

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
DEPAKINE CHRONO 500 MG  
CP PEL B30  
P.P.V: 113,30 DH  
6 118001 081073

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
DEPAKINE CHRONO 500 MG  
CP PEL B30  
P.P.V: 113,30 DH  
6 118001 081073

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
DEPAKINE CHRONO 500 MG  
CP PEL B30  
P.P.V: 113,30 DH  
6 118001 081073

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat-R.P.1.  
Ain sebâ Casablanca  
Terolith 250 mg. B100 cp  
P.P.V: 67,60 DH  
6 118000 060895

Ministère de la Santé  
C.H.U Ibn Rochd - Casablanca

Quittance  
Hôpital Ibn Rochd

Formation :

Reçu de M :

La somme de :

NATURE DE LA RECETTE	SOMME
C P 84	
Total	600

0228221

le

Signature du  
Régisseur et Cachet

RECETTE  
VALIDE  
JAN